



Ville de Mios

VILLE DE MIOS
Service de la Commande publique
Place du XI novembre
BP 13
33380 MIOS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**ACQUISITION ET MAINTENANCE DE QUATRE PHOTOCOPIEURS
MULTIFONCTIONS ET DE DEUX IMPRIMANTES LASER DESTINÉS AUX SERVICES
MUNICIPAUX ET AU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MIOS
(GROUPEMENT DE COMMANDES)**

**Date limite de réception des offres :
le jeudi 29 novembre 2012 à 12 heures (délai de rigueur)**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - DURÉE.....	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 4 - PRÉSENTATION ET MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES.....	3

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur l'acquisition et la maintenance de quatre photocopieurs multifonctions et de deux imprimantes laser dans le cadre d'un groupement de commandes entre le Comité de la caisse des Ecoles et la commune de Mios.

Les caractéristiques techniques de la prestation et du matériel objet de la présente consultation sont précisées dans le cahier des charges.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente consultation est conclue pour une durée de douze mois (à compter du 1^{er} janvier 2013), renouvelable deux fois par expresse reconduction, sans pouvoir excéder 36 mois.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Mode de consultation

La présente consultation est organisée sous la forme de la procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code des marchés publics, notamment son article 28.

Allotissement

La présente consultation est passée selon un marché global, sans identification de prestations distinctes.

Modalités de paiement

Les comptes seront réglés après service fait et réception des équipements. La somme due au titulaire sera payée par mandat administratif dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception de la facture.

L'article 98 du Code des marchés publics stipule que les dépassements du délai de paiement ouvrent de plein droit et sans autres formalités, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration dudit délai.

ARTICLE 4 : PRÉSENTATION ET MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Pour qu'une réponse à la présente consultation puisse être prise en compte, les dossiers d'offre, sur papier support exclusivement, doivent être remis en personne au service de la commande publique contre récépissé ou envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**Ville de MIOS
Service Commande publique
Place du XI novembre
BP 13
33380 MIOS**

L'enveloppe devra porter la mention suivante, de façon très apparente :

« Consultation sommaire - Acquisition et maintenance de quatre photocopieurs multifonctions et de deux imprimantes laser destinés aux services municipaux et au Comité de la Caisse des écoles de la ville de Mios - Ne pas ouvrir »

Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 26 novembre 2012 à 12 heures, délai de rigueur.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date fixée ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.

Critères d'attribution (jugement des offres)

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique notée sur 50 points (pondération 50%)
- Prix noté sur 30 points (pondération 30%)
- Délais d'intervention notés sur 20 points (pondération 20%)

Conformément à la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'**entamer des négociations** avec les candidats dont les offres sont recevables et conformes.

La négociation peut porter sur tout point jugé utile par le pouvoir adjudicateur pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse. Les principaux points de négociation abordés porteront aussi bien sur les aspects financiers (prix), techniques (qualité de l'équipement) ou les problèmes d'exécution (délais, garanties).

Fait à Mios,
Le 29 octobre 2012

**Le Maire de Mios,
Pouvoir Adjudicateur,**

François CAZIS.